RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation d'un hangar en Recyclerie à La Réole

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 4 décembre 2026 à 12h

USTOM DU CASTILLONNAIS ET DU REOLAIS
3 pièce de l'Eglise
33890 PESSAC SUR DORDOGNE

L'ESSENTIEL DU CONTRAT		
	Objet	Travaux relatifs à la réhabilitation d'un hangar en Recyclerie à La Réole
	Type de contrat	Procédure adaptée ouverte
	Nombre de lots	11
	Tranches optionnelles	Sans tranches optionnelles
	Délai de validité des offres	120 jours
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	12 mois
	Reconduction	Sans
	Prix	Prix global forfaitaire
	Actualisation des prix	Avec
	Avance	Avec
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
3 - Intervenants 5
4 - Conditions relatives au contrat 7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Visites sur site 9
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la **réhabilitation d'un hangar en Recyclerie à La Réole**.

Lieu(x) d'exécution :
ZI de Frimont Ouest
33190 La Réole

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché de Travaux.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot 01	VRD
Lot 02	MACONNERIE - GROS OEUVRE
Lot 03	FACADES
Lot 04	COUVERTURE - ZINGUERIE
Lot 05	MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 06	MENUISERIES INTERIEURES
Lot 07	PLATRERIE ISOLATION
Lot 08	REVETEMENT DE SOL - FAIENCE
Lot 09	PEINTURE
Lot 10	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
Lot 11	CVPBS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45259900-6	Modernisation d'installations

Lot(s)	Code principal	Description
Lot 01	45112500-0	VRD
Lot 02	45223220-4	MACONNERIE - GROS OEUVRE
Lot 03	45443000-4	Façades
Lot 04	45261210-9	COUVERTURE - ZINGUERIE
Lot 05	45421000-4	MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 06	45421000-4	MENUISERIES INTERIEURES
Lot 07	45410000-4	PLATRERIE ISOLATION
Lot 08	45430000-0	REVETEMENT DE SOL - FAIENCE
Lot 09	45442100-8	PEINTURE
Lot 10	45311200-2	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
Lot 11	45331000-6	CVPBS

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Intervenants

3.1 – Maîtrise d'ouvrage

USTOM
2093 Route de la Confrérie
33790 MASSUGAS

3.2 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL HanUMAN Architecture & Urbanisme
5, rue Teulère 33000 Bordeaux
TEL : 05 56 38 43 46
E-MAIL : agence@hanuman-architecture.fr
N° Siret 79800751400028

Code APE : 7111Z
SARL au capital de 6 000 €

IG CONCEPT
Ilot C3.1 Bâtiment B – 7 Avenue Raymond Manaud – 33 520 BRUGES
Tel : 05.56.43.06.78 –
Email : contact@igconcept.fr
SAS au capital 60 000.00€
SIRET 419 858 998 00067

SARL SERVICAD SUD OUEST
2, rue Georges Guynemer – 33290 Blanquefort
TEL : 05 56 16 20 63
E-MAIL : sud-ouest@servicad.fr
N° Siret : 515 052 090 00054
Code APE : 7112B – Ingénierie, études techniques
SARL au capital de 650 000 €

3.3 – Contrôle technique

Le contrôleur technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTRÔLES – Agence de Bordeaux
Les Bureaux du Lac – Bâtiment 1
4, rue Théodore Blanc – 33520 Bruges
Adresse postale : 33049 Bordeaux Cedex
TEL : 05 56 39 05 60
E-MAIL : bordeaux@alpes-controles.fr
N° SIRET : 351 812 698 00360
N° SIREN : 351 812 698
Code APE : 7120B – Analyses, essais et inspections techniques
Forme juridique : SAS
Capital social : 2 000 000 €

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

MONSIEUR JEAN-BAPTISTE KALUZNY – TRAJECTOIRES PRECO
Landiras (33720)
Activité : Coordination SPS / prévention des risques
N° SIREN : 795 223 924
Forme juridique : Entrepreneur individuel
TEL : 07 88 85 94 63
E-MAIL : trajectoires.preco@orange.fr

4 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée d'exécution global des prestations est fixée dans le CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 01 – Pièces écrites
 - Le règlement de la consultation (RC)
 - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières
 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), comprenant l'ensemble des lots sans ordre spécifique :
 - CCTP Lot 00 - Général
 - CCTP Lot 01 – VRD
 - CCTP Lot 02 - Gros-Œuvre
 - CCTP Lot 03 - Façades
 - CCTP Lot 04 – Couverture Zinguerie
 - CCTP lot 05 – Menuiseries extérieures
 - CCTP Lot 06 - Menuiseries intérieures
 - CCTP Lot 07 – Plâtrerie Isolation
 - CCTP lot 08 – Revêtement de sol
 - CCTP Lot 09 - Peinture
 - CCTP Lot 10 – CFA-CFO
 - CCTP lot 11 - CVC – Plomberie
- 02 – Plans Projet
- 03 - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) comprenant l'ensemble des lots sans ordre spécifique,
 - DPGF Lot n°1
 - DPGF Lot n°2
 - DPGF Lot n°3
 - DPGF Lot n°4
 - DPGF Lot n°5
 - DPGF Lot n°6
 - DPGF Lot n°7
 - DPGF Lot n°8
 - DPGF Lot n°9
 - DPGF Lot n°10
 - DPGF Lot n°11

- 04- Planning

- 05-RICT PGC
- 06-Réglementation urbaine
- 07- repérage des réseaux
- 08- Permis de construire
- 09- DT
- 10 – Diagnostic
- 11- Plan géomètre EDL
- 12- E-Transmit
- 13- Etude de sol
- 14 – Photo site

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, par lot, l'entreprise devra indiqué le numéro du lot pour lequel il soumissionne sur la page de garde de l'acte d'engagement	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), propre à chaque lot. La DPGF doit être complétée et remise exclusivement sous format sa forme d'origine (Excel) afin de faciliter l'analyse financière de l'offre et éviter les erreurs. Toute transmission dans un autre format (ex. PDF) ou toute modification de la structure du fichier est interdite et pourra entraîner l'irrecevabilité de l'offre	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat / Maximum 20 pages.	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et matériaux proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Le planning détaillé	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Pour rappel, il est formellement interdit de sous-traiter la totalité du marché et le maitre d'ouvrage souhaite que les taches essentielles du lot soient exécutées par le Titulaire.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Le maitre d'ouvrage organise une visite sur site le -Le mardi 17 novembre de 10h à 12h et 14h à 16h.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

USTOM
Service Marchés Publics
2093 Route de la Confrérie
33790 MASSUGAS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1-Méthodologie des prestations appliquées à la réalisation des travaux, détail par phase des étapes techniques du chantier avec descriptif des prestations réalisées, contraintes du chantier identifiées et solutions proposées	*10.0 %*
2.2-Moyens humains et matériels affectés au chantier (spécifiquement à détailler par phase de réalisation)	*5.0 %*
2.3-Moyens mis en œuvre pour garantir la santé et la sécurité du chantier	*5.0 %*
2.4-Dispositions mises en œuvre pour garantir la qualité des prestations réalisées (suivi, contrôle, outils de traçabilité)	*5.0 %*
2.5-Délai et phasage, pertinence du planning et optimisation du délai	*5.0 %*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les quatre candidats ayant les meilleures notes lors de l'analyse dans le respect des principes d'égalités de traitement des candidats et de transparence des procédures.

A l'issue des négociations, après confirmation par chaque candidat des modifications éventuelles de son offre, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères

pondérés définis précédemment. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le Marché sur la base des offres initiales, sans négociation si celle-ci correspond à son besoin.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS Nouvelle Aquitaine – Pôle C
CCIRA de Bordeaux – Mme Stéphanie MARCON
Cité administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 54 68 99 56/07 61 17 74 12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr